

L'ordre des avocats a pris dans une note rendue publique un certain nombre de résolutions après les violences policières sur ses membres le 10 novembre dernier.

Le conseil de l'ordre condamne fermement l'intrusion inadmissible et intolérable des forces de police dans leur sanctuaire qu'est la salle d'audience.

Le conseil de l'ordre exige que les auteurs intellectuels et opérationnels de cette barbarie soient sanctionnés.

Le conseil de l'ordre décide de l'ouverture d'une enquête déontologique contre Me Messouck Jounko Annie Christelle et Me Wanto Augustin, les avocats accusés d'escroquerie, complicité de tentative de corruption et outrage à magistrat.

Ordre des Avocats au
Barreau du Cameroun



Cameroon Bar
Association

Conseil de l'Ordre

Bar Council

Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Diézoa
LOI N°90-59 DU 19.12.90 NIU : M125012787184K
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22 / 655 72 36 98 / 222 22 03 85
www.barreau.cameroun.org – e-mail : osbc@barreau.cameroun.org

**RESOLUTION N°006/2020
SUR LES BRUTALITES POLICIERES PERPETREES
LE 10 NOVEMBRE 2020 SUR DES AVOCATS DANS LA SALLE D'AUDIENCE
DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DOUALA-BONANJO**

**L'AN DEUX MIL VINGT
ET LE VENDREDI TREIZE NOVEMBRE,**

Vu la convocation de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre de ce jour par Madame le Bâtonnier par Intérim de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun ;

Où le Rapport de Madame la Représentante du Bâtonnier pour la Région du Littoral ;

CONSIDERANT qu'il ressort dudit rapport qu'au terme de l'audience du mardi 10 novembre 2020 par-devant le Tribunal de Première Instance de DOUALA- BONANJO, une escouade des éléments du Groupement Mobile d'Intervention (GMI) lourdement armés et des gendarmes ont fait une irruption intempestive dans la salle d'audience où se trouvaient encore des Avocats en robes et ont entrepris de brutaliser ces derniers à grand renfort de matraques et bombes lacrymogènes, entraînant des blessures diverses sur plusieurs d'entre eux. au motif plus tard entendu que ces Avocats se seraient opposés au retour à la prison de New-Bell des prévenus, eux-mêmes Avocats au Barreau du Cameroun, poursuivis pour des faits présumés de complicité d'outrage à magistrat et escroquerie ;

(Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature on the right and several smaller ones below it.)

CONSIDERANT que ces événements qui ont été largement relayés sur les réseaux sociaux portent gravement atteinte à l'image, à l'honorabilité et à la sacralité de l'Institution judiciaire en général ainsi qu'à l'intégrité de la profession d'Avocat, en particulier dans son cadre privilégié d'exercice professionnel ;

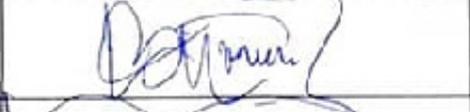
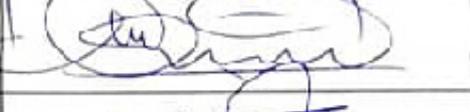
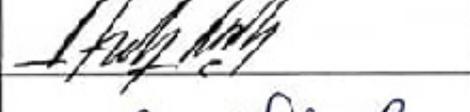
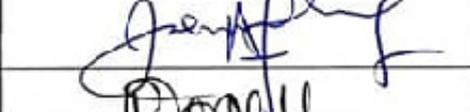
Qu'à l'issue des débats auxquels ont pris part le Président et le Vice-président de l'Assemblée Générale sur cette question à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL DE L'ORDRE :

1. **CONDAMNE** fermement l'intrusion inadmissible et intolérable des forces de police en tenue de combat dans le sanctuaire que représente une salle d'audience dans un palais de justice ainsi que les violences et traitements inhumains et dégradants perpétrés sur des avocats se trouvant dans cette salle au moyen d'armes de toutes sortes ;
2. **EXIGE** contre les auteurs intellectuels et opérationnels préalablement identifiés de ces actes barbares des sanctions exemplaires, sans préjudice des poursuites judiciaires que le Barreau se réserve d'engager contre ceux-ci ;
3. **DECIDE** de l'ouverture d'une enquête déontologique contre les Avocats poursuivis à la diligence d'un Conseiller Rapporteur sur les faits objets des poursuites en cours contre eux, dans le strict respect des Principes du contradictoire et de la présomption d'innocence ;
4. **MANDATE** Madame le Bâtonnier Pi face à ce cas sans précédent, à l'effet de veiller au dénouement serein du procès en cours d'une part et d'autre part de consulter les anciens, les associations professionnelles du Barreau et d'autres représentants du corps judiciaire et d'en dresser un rapport circonstancié à examiner à l'occasion de la prochaine session du Conseil de l'Ordre aux fins de décisions appropriées ;
5. **FIXE** à la date du 1^{er} décembre 2020, la prochaine session du Conseil de l'Ordre

Handwritten signatures in blue ink, including several names and initials, some with dates like '19/11/20' and '18/11/20'.

ONT SIGNE :

01	ATANGANA BIKOUNA Claire (Bâtonnier de l'Ordre)	
02	TAM BATEKY Suzanne Evelyne	
03	MEMONG Philippe Olivier (Secrétaire de l'Ordre)	
04	EBAH NTOKO Justice	
05	MBUYAH Gladys FRI épouse LUKU	
06	NZOH Divine MBOKEH	
07	ENOW AGBOR Benjamin	
08	FOJOU Pierre Robert	
09	DEUGOUE Raphaël	
10	MBAH Eric MBAH	
11	NGOS Daniel Blaise	
12	AKUM Michael NCHE (Trésorier de l'Ordre)	